

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 6 février, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 31 janvier 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 31 janvier 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATILLIER, Najat LEMERAY, Nathalie LENEVEU, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Florence DUQUESNE à Brigitte LAIR
Patrick FENOUIL à Pascal DALIGAULT

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20230206-23_05291-DE
Date de télétransmission : 22/02/2023
Date de réception préfecture : 22/02/2023

Absents excusés : /

Nombre de conseillers		Nature de l'acte : 5-3-4
- en exercice : 29		
- présents : 27		Date de publication = date de
- votants : 29		télétransmission au contrôle de légalité
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2022 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2023-012 - Désignation de deux conseillers municipaux au SIAEP Clécy-Druance – Annule et remplace

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-15 et suivants,
Vu le courrier de Monsieur Patrice MECHE réceptionné le 2 janvier 2023 et accepté par le représentant de l'Etat par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 23 janvier 2023,
Vu le courrier de Mme Angélique MOUROCQ réceptionné le 7 janvier 2023 et accepté par le représentant de l'Etat par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 23 janvier,
Vu les démissions de Madame Angélique MOUROCQ et de Monsieur Patrice MECHE, il convient de désigner un nouveau membre titulaire et un nouveau membre suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ ABSOLUE** respective de 24 voix

- **ELIT** la désignation de Flavien DELETRE en tant que membre titulaire pour siéger au sein du SIAEP Clécy-Druance,
- **ELIT** la désignation d'Alain LEQUERTIER en tant que membre suppléant pour siéger au sein du SIAEP Clécy-Druance,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 6 février 2023

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

